

REGLEMENT

- ◇ INSCRIPTION : Obligatoire à chacun pour suivre les cours de L'ATELIER ARTS & FORME.
- ◇ ADHESION ANNUELLE à L'ATELIER.
35€ TTC individuelle ; 55€ TTC famille.
- ◇ CERTIFICAT MEDICAL datant de moins d'un mois au jour de l'inscription précisant la non-contre indication à la pratique de l'activité ou des activités choisies.
- ◇ ATTESTATION D'ASSURANCE PERSONNELLE.
(Responsabilité civile.)
- ◇ LES COTISATIONS SE REGLENT EN TOTALITE LE JOUR DE L'INSCRIPTION.

□ **Règlements :**

Possible en plusieurs encaissements.
(Voir conditions au secrétariat.)

Il est strictement interdit d'entrer dans la salle de danse avec ses chaussures de ville. Les tennis de salle, chaussons et bottines de jazz sont **OBLIGATOIRES.**

Le port de bijoux est déconseillé pour toutes les activités sportives et INTERDIT pour les cours de Krav maga. La direction recommande de ne pas effectuer d'exercices (Notamment pour les activités les plus physiques) autres que ceux indiqués par les professeurs.

EN CAS D'ARRET EN COURS D'ANNEE, LES CHEQUES NON ENCAISSES NE POURRONT ETRE RENDUS ET AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA AVOIR LIEU. CONDITION EXCEPTIONNELLE: SEUL, UN AVIS MEDICAL JUSTIFIANT L'INTERRUPTION DE LA PRATIQUE SPORTIVE POURRA FAIRE BENEFICIER L'ADHERENT D'UN AVOIR SUR L'ANNEE SUIVANTE.

Le règlement intérieur de l'Atelier ARTS & FORME est affiché dans les vestiaires ainsi qu'à l'accueil.

Je soussigné(e)avoir reçu et pris connaissance

du règlement intérieur de L'ATELIER.

Lu et approuvé à :

Le :

Signature :